
Numéro de l'intervention: 307-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 21.11.2011

Déposée par: PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 24.11.2011

Date de la réponse: 21.12.2011
Numéro de l'ACE 2180/2011
Direction: TTE

Pas de déconstruction de la route de contournement du Mitholz

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que la route de contournement au tunnel du Mitholz ne soit pas déconstruite.

Développement

Malgré les importants dégâts causés par les intempéries d'octobre 2011, la route de contournement au tunnel du Mitholz a permis l'accès à Kandersteg et au transport des automobiles accompagnées au Lötschberg.

Il est vrai que la route a été construite en un temps record en 2005, mais elle peut parfaitement servir de route de secours.

Comme c'est la seule voie d'accès qui existe en cas de dégâts aux autres infrastructures, le Conseil-exécutif est chargé de préserver cette route et de renoncer à sa déconstruction.

Réponse du Conseil-exécutif

La route contournant le tunnel du Mitholz est en fait un chemin rural que le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé dans le cadre d'une procédure de droit ferroviaire en rapport avec les travaux du tunnel de base du Lötschberg. Dominant le tunnel paravalanche, ce chemin part de la route cantonale au-dessus du portail sud de l'ouvrage pour déboucher, près du portail nord, dans la route d'accès à la carrière (Stein- und Hartschotterwerk) de Blausee. Construit à l'origine pour desservir les terrains agricoles attenants, il permet également d'accéder à l'issue de secours du tunnel paravalanche. C'est pourquoi dans le cadre son étude d'impact sur l'environnement, le DETEC a autorisé l'asphaltage de cette voie sur une largeur de 3,5 mètres au maximum.

Suite à la fermeture du tunnel paravalanche en 2004, le chemin en question a été aménagé en une route entièrement asphaltée de 6 mètres de large pour dévier le trafic en cas de nécessité. Une fois le tunnel remis en service, il a fallu réduire le revêtement à sa largeur initiale de 3,5 mètres, mais dans l'éventualité de nouveaux événements, il a été décidé de conserver la chaussée de 6 mètres et les deux banquettes. Grâce au maintien prévoyant



de ces éléments et de leurs dimensions, la route de secours a pu être repourvue d'un revêtement asphalté de 6 mètres et remise en service en une seule journée après les crues d'octobre 2011, avant même la réparation et la réouverture de ses voies d'accès endommagées.

A la suite des événements d'octobre 2011, des mesures d'aménagement hydraulique devront probablement être prises dans la zone de Mitholz pour protéger les habitations, les installations ferroviaires et la route cantonale, mais elles ne suffiront pas à écarter tout risque de dégâts en cas de nouvelles crues. La voie de contournement gardera donc sa structure de chemin agricole : après la remise en service du tunnel paravalanche prévue peu avant Noël 2011, la largeur du revêtement va être ramenée à 3,5 mètres, mais la chaussée et les banquettes seront conservées, ce qui assurera la possibilité de réutiliser rapidement cette déviation si besoin est.

Proposition : adoption et classement.

Au Grand Conseil